

DEMANDE DE TOURNAGE OU DE PRISE DE PHOTOS DANS LE MÉTRO

Sous certaines conditions, la STM permet la prise de photos et les tournages vidéo dans ses installations. Les règlements de la STM R-036 et R-105 s'appliquent. **Si vous souhaitez filmer ou photographier dans les installations de la STM :**

1. Remplir ce formulaire.
2. Envoyer le formulaire complété à : marie-christine.sarrazin@stm.info
3. Une personne de notre équipe vous contactera.

Important : votre demande doit être envoyée au minimum **15 jours avant la date souhaitée**. Dans le cas d'un tournage ou d'une prise de photos à bord d'une voiture de métro, veuillez acheminer votre demande **21 jours à l'avance**. Les demandes sont soumises à un comité. Veuillez noter que des frais peuvent s'appliquer.

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

NOM DE LA COMPAGNIE

NOM ET PRÉNOM DE LA PERSONNE RESPONSABLE SUR PLACE

ADRESSE

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE / CELLULAIRE

COURRIEL

DÉTAILS DE VOTRE DEMANDE

1. DATE (S) ET HEURE (S)

2. NOMBRE DE PERSONNES

3. LIEU SPÉCIFIQUE EN STATION ET/OU TRAJET EN MÉTRO SOUHAITÉ

4. SYNOPSIS

5. DESCRIPTIF DES SCÈNES

6. LISTE DES ÉQUIPEMENTS QUI SERONT UTILISÉS

COORDONNÉES POUR LA FACTURATION

NOM DE LA COMPAGNIE

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE / CELLULAIRE

COURRIEL

JE CONFIRME AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES RÈGLEMENTS R-036 ET R-105.